

Date de dépôt : 29 juin 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre la suppression du stationnement dans la rue de Saint-Jean

Rapport de M^{me} Virginie Keller Lopez

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné cette pétition lors de la séance du 18 juin 2007 sous la présidence de M^{me} Emilie Flamand. Le procès-verbal a été effectué par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

Pour rappel, la Commission des pétitions a déjà traité ce sujet à deux reprises. Tout d'abord dans le cadre de la pétition 1566 déposée au Grand Conseil le 15 mars 2006 et dont le rapport a été déposé sur le Bureau du Grand Conseil (P 1566-A), puis dans le cadre de la pétition 1610 déposée en janvier 2007 et classée par le Grand Conseil (P 1610-A). Les textes des deux pétitions précédentes sont en annexes, les rapports pouvant être consultés sur le site du Grand Conseil. Manifestement, les pétitionnaires, insatisfaits par la réponse du Grand Conseil, ont décidé de redéposer une pétition traitant de la même problématique.

La présidente rappelle que ce pétitionnaire signe là sa troisième pétition sur le même sujet.

Une commissaire déclare qu'il faut réserver à ce texte le même traitement qu'aux précédentes pétitions parvenues à la commission. Elle ajoute qu'il faudrait cependant savoir s'il a fait parvenir sa pétition à la Ville de Genève car cette pétition, comme les précédentes, relèvent de la compétence communale.

Une discussion est entamée sur le traitement de cette pétition. Certain-e-s commissaires ne souhaitent pas refaire le même débat et recommandent de se référer aux rapports déjà effectués par la Commission des pétitions sur le même sujet et déposés par les mêmes personnes. D'autres commissaires proposent d'auditionner les pétitionnaires puis de classer rapidement la pétition. Il est souligné que les pétitionnaires semblent ne pas vouloir comprendre que leur pétition relève de la Ville de Genève. Un commissaire propose de renvoyer cette pétition à la Commission des transports. Une commissaire rappelle que la Commission des transports a traité de la question des zones 30 en lien avec la problématique des places de stationnement et que ce travail a été concrétisé par une motion de la commission (M 1763) qui demande un plan directeur de stationnement dans le canton de Genève. Plusieurs commissaires proposent le classement de la pétition en regrettant la méthode utilisée par les pétitionnaires à savoir le fait de redéposer la même pétition plusieurs fois.

La présidente passe alors au vote de l'audition du pétitionnaire :

Pour : –
Contre : 2 S, 1 MCG, 1 UDC, 3 L
1 R, 2 PDC, 2 Ve
Abstention : 1 S

Cette audition est rejetée.

La présidente passe alors au vote du renvoi de cette pétition à la Commission des transports :

Pour : 1 L
Contre : 3 S, 1 MCG, 1 UDC, 2 L, 1 R
2 PDC, 2 Ve

Cette proposition est rejetée.

La présidente passe alors au vote du classement :

Oui : 2 S, 1 MCG, 1 UDC, 2 L
1 R, 2 PDC, 2 Ve
Non : 1 L, 1 S

Cette proposition est acceptée.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à classer cette pétition.

Pétition (1627)

pétition contre la suppression du stationnement dans la rue de Saint-Jean

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au Grand Conseil de la République et canton de Genève

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Au nom de l'Association Délices Intérêts, nous avons l'honneur de vous remettre cette pétition pour les raisons suivantes :

Le 16 avril 2007, une requête en autorisation de construire a été mise en consultation publique suite à une demande de la Ville de Genève relative à un projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean, projet qui prévoit une nouvelle suppression d'une vingtaine de places de stationnement.

Nous constatons qu'un grand nombre de places ont déjà été supprimées dans le cadre de l'aménagement « zone 30km/h Saint-Jean » et que, après, les autorités continuent à en supprimer d'autres par divers aménagements dans le quartier et que ces procédés démontrent une manière sournoise de la part de nos autorités tant municipales que cantonales de porter volontairement atteinte au potentiel de stationnement.

Par la présente pétition, nous contestons cette nouvelle suppression de stationnement qui ne sera pas sans conséquence sur le quartier des Délices et au regard des problèmes déjà existants au sein de ce quartier.

Nous tenons à vous rappeler que ce projet porte une nouvelle fois atteinte au potentiel de stationnement du périmètre de la zone « macaron J » dont notre quartier fait partie intégrante et que ces nouvelles suppressions ne seront pas sans impact alors que notre quartier manque déjà cruellement de places de stationnement.

Dans le cadre de l'affaire de notre quartier et avec le concours de l'office cantonal de la mobilité, la démonstration et le constat ont été fait qu'avec la stricte application de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et la volonté de répondre aux besoins des habitants, il était possible de créer plus de place de stationnement que le projet pouvait en supprimer.

Il reste très inquiétant de voir à nouveau cette évolution défavorable du stationnement alors que les articles 160 A et B de la Constitution genevoise

nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

Ce nouveau projet viole une fois de plus la Constitution genevoise ne cherchant pas ainsi à répondre aux besoins réels de la population exprimés entre autres par la récente pétition de 14 000 signatures mais de répondre à la volonté d'une politique anticonstitutionnelle d'un petit nombre d'extrémistes, loin de représenter l'expression des habitants.

Par les faits exposés, les signataires représentants de l'Association Délices Intérêts, invitent les autorités compétentes à bien vouloir :

- empêcher la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean tel qu'il est prévu;
- prendre les mesures nécessaires pour éviter toute diminution des places de stationnement dans cette rue;
- faire respecter la Constitution genevoise par l'application de l'article 160 A et B;
- mettre un terme à cette politique du stationnement antidémocratique et anticonstitutionnelle.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette pétition, les signataires ci-dessous restent à votre disposition et à celle des personnes que vous désignerez pour étudier cette pétition.

N.B. : 8 signatures
Association Délices Intérêts
p.a. M. Maurice Lavergnat
président
1, rue Henri-Frédéric-Amiel
1203 Genève

Secrétariat du Grand Conseil**P 1566**

Date de dépôt: 7 mars 2006

Pétition**contre la suppression de places de stationnement dans mon quartier**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 1^{er} juillet 2005, la Ville de Genève a mis à l'enquête publique un projet de zone 30, qui prévoit la suppression de 30 places de stationnement dans le « petit quartier » des Délices. En parallèle, 24 places supplémentaires seront supprimées dans la zone 30 voisine de la rue de Saint-Jean.

Les habitants du quartier, qui n'ont pas été valablement consultés sur ce projet, sont consternés d'apprendre que les autorités aient décidé de supprimer 54 places de stationnement dans le quartier, situé dans la zone « J » macaron (Saint-Jean) alors qu'il manque cruellement de places pour les habitants et visiteurs.

La Ville de Genève prévoit également d'aménager plusieurs coussins berlinois dans le quartier alors que le choc des amortisseurs des voitures sur ces surélévations de chaussée provoque du bruit et des nuisances pour le voisinage. Ce projet est d'autant plus regrettable qu'il est possible de créer des places de parc tout en faisant ralentir les automobilistes grâce à l'aménagement de places de stationnement en épis de manière alternée sur la chaussée. Visiblement cette solution semble volontairement être écartée puisque selon les données officielles du canton, 2469 places de stationnement de surface ont été supprimées au centre-ville entre 1990 et 2004, dont 1132 depuis l'an 2000. De plus, 500 nouvelles places sont appelées à disparaître selon les projets en cours de procédure.

Il est très inquiétant de voir cette évolution défavorable du stationnement alors que la Constitution genevoise nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. Empêcher la réalisation du projet d'aménagement dans notre quartier tel qu'il est prévu ;
2. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier ;
3. Stopper cette politique antivoiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé ;
4. Mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève.

N.B. : 1202 signatures
M. Maurice Lavergnat
1, rue Henri-Frédéric-Amiel
1203 Genève

Secrétariat du Grand Conseil**P 1610**

Date de dépôt: 25 janvier 2007

Pétition**contre la suppression du stationnement dans notre quartier et à Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au nom des 127 membres de notre association et des 1202 signataires de notre précédente pétition P 1566, déposée le 15 mars 2006, nous avons l'honneur de vous remettre cette nouvelle pétition pour les raisons suivantes :

La pétition P 1566 précédente demandait aux autorités compétentes de bien vouloir :

- Empêcher la réalisation du projet d'aménagement dans notre quartier tel qu'il est prévu.
- Prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier.
- Stopper cette politique anti-voiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont ni les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé.
- Mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève.

Dans le cadre de cette nouvelle pétition, nous demandons également de :

- Empêcher les suppressions de parcage par l'OCM sur simple modification du traçage sans permettre à la population de pouvoir contester ces suppressions puisque ce procédé ne nécessite pas de publication dans la Feuille d'avis officielle.

- Que notre association soit valablement consultée dans le cadre des projets envisagés dans notre quartier.

Le 1^{er} décembre 2006, sous recommandation de la Commission des pétitions, le Grand Conseil a voté le dépôt de la pétition P 1566-A sur le bureau du Grand Conseil à titre d'information.

Or, nous aurions préféré que notre pétition P 1566-A soit renvoyée au Conseil d'Etat afin que notre association puisse entrer en négociation avec les services de l'Etat pour nous permettre d'essayer de faire modifier le projet de zone 30 dans le quartier des Délices de manière à réduire du mieux que possible le nombre de places de stationnement supprimées dans le cadre du projet officiel.

Dans le rapport P 1566-A de la commission des pétitions, nous avons constaté que plusieurs commissaires avaient tenu des déclarations totalement erronées.

En effet, certains commissaires ont relevé à tort que c'est la Ville de Genève qui était compétente pour octroyer des autorisations relatives à la construction et gestion des places de stationnement alors même que c'est l'Etat qui jouit de cette responsabilité.

D'autres commissaires ont en revanche admis que notre pétition P 1566-A, qui on le rappelle a recueilli 1202 signatures et qui a mobilisé tout notre petit quartier des Délices, devait être renvoyée à la Commission des transports et que le simple dépôt sur le bureau du Grand Conseil n'était pas une réponse satisfaisante pour les pétitionnaires.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de rééditer notre demande en espérant que cette nouvelle pétition soit prise en considération et soit réétudiée par la Commission des transports.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette requête, nous restons à votre disposition et à celle des personnes que vous désignerez pour réétudier cette pétition.

N.B. : 6 signatures
Association Délices Intérêts
Monsieur Maurice Lavergnat
président
1, rue Henri-Frédéric-Amiel
1203 Genève